

1/ Resituer le procès de Socrate dans le contexte politique de 399, après la défaite d'Athènes dans la guerre du Péloponnèse et le retour de la démocratie en 403 après le régime des Trente tyrans : au-delà de l'accusation de scepticisme religieux et de corruption de la jeunesse, la démocratie nouvellement rétablie cherche des responsables à la défaite, et trouve en Socrate, confondu avec les sophistes, l'un des responsables idéaux de la perte des valeurs traditionnelles qui ont conduit à la débâcle. Il ne faudra donc pas s'étonner outre mesure de trouver dans le discours de Socrate une dimension politique induite par le contexte même de son procès.

2/ Situer l'extrait dans le déroulement du procès (au besoin revoir le téléfilm de Rossellini) : Socrate, qui avait refusé les services de Lysias et tenu à se défendre seul, vient d'être jugé coupable, et l'on doit maintenant déterminer la peine à lui infliger, en choisissant entre celle qui est requise par l'accusateur (la mort) et celle qu'il a le droit de proposer en échange. Le moment est donc crucial, puisque c'est celui où il joue littéralement sa vie.

I/ UNE FORME QUI REPRODUIT L'ALLURE D'UN DIALOGUE SOCRATIQUE

A/ Dans l'alternance de questions et de réponses

1/ Dans la production de Platon, les premiers discours socratiques (les seuls qu'on puisse comparer avec pertinence avec l'*Apologie*) sont systématiquement fondés sur une pratique de la maïeutique qui consiste pour Socrate à interroger un interlocuteur de manière à révéler progressivement chez lui une totale méconnaissance de son sujet, avant de commencer à faire émerger un début de vérité.

Cette **tournure d'esprit**, qui fonctionne par **questions/réponses**, se retrouve curieusement dans l'*Apologie*. Socrate pose en effet plusieurs questions, les mêmes ou avec de petites variations : τίνοσ ἀντιτιμήσομαι; τί οὖν (x 3). Chaque question, qui pourrait être celle de l'institution judiciaire athénienne (« quelle peine proposes-tu donc ? » « qu'est-ce donc que tu mérites ? » « qu'est-ce donc qui te convient ? »), appelle chaque fois une réponse de Socrate, sur laquelle se fonde la question suivante, et ainsi de suite, ce qui explique le recours systématique à la particule οὖν, qui fonctionne comme un tremplin, en prenant acte de ce qui vient d'être acquis pour progresser encore d'un cran.

2/ La **structure d'ensemble** de l'extrait évoque aussi le fonctionnement d'une étape dans un dialogue socratique. En général, Socrate part du point de vue de son interlocuteur, en discute avec lui, s'arrête un temps pour monopoliser la parole, faire le point sur les incohérences et faire une contre-proposition ; le dialogue reprend alors, et on tire les conséquences de ce qui vient d'être acquis. C'est ainsi que fonctionne par exemple l'extrait d'*Hippias majeur* qui figure sur le document bleu.

De même dans notre extrait de l'*Apologie* :

- Socrate part de la situation qui lui est imposée : τιᾶται / ἀντιτιμήσομαι. Quelle contre-peine proposer pour contrebalancer la peine de mort proposée par l'accusateur ?
- Il développe alors une longue phrase, syntaxiquement très complexe (au point que j'ai renoncé à vous la faire traduire), qui fait méthodiquement le point sur son action dans la cité, ce qui va induire la peine qu'il requiert **compte tenu de cette action**.
- Puis, dans une reprise du pseudo « dialogue » articulé à nouveau par un jeu de questions/réponses, il déduit de ce qu'il vient de dire que la seule peine qu'il mérite est une récompense, ἀγαθόν τι, et il définit progressivement laquelle.

B/ Dans une progression fondée sur des reprises de termes

Son raisonnement est donc **logique**, souligné par des **connecteurs indiquant la conséquence** de ce qui vient d'être acquis (οὖν), et progressant grâce à un petit nombre de termes qui servent de balises **récurrentes** dans la démonstration :

- quelle contre-peine proposer (ἀντιτιμήσομαι) ? Il est évident (δῆλον) que pour être juste elle

doit être méritée (ἀξία), et donc dépendre de ce que j'ai fait : τί οὖν ;

- or j'ai tout fait pour être utile et rendre service (εὐεργετεῖν τήν μεγίστην εὐεργεσίαν).
- qu'est-ce donc (οὖν) que je mérite (ἀξιος/τὴν ἀξίαν), sinon une récompense qui me convienne (πρέποι) ?
- qu'est-ce donc qui me convient (τί οὖν πρέπει / πρέπει), dans la mesure où je manque (δεομένω) de loisir pour continuer à vous rendre service (εὐεργέτη) ? Le prytanée qui me donnerait ce dont je manque (δέομαι).
- Si donc (εἰ οὖν) je dois proposer une contre-peine conforme à la justice (κατὰ τὸ δίκαιον) et à ce que je mérite (τῆς ἀξίας), je demande (τιμᾶσθαι / τιμῶμαι) le prytanée.

On voit que, comme dans l'extrait d'*Hippias*, la reprise obstinée de quatre ou cinq termes assure la cohérence d'une démonstration qui, malgré son allure orale, ne perd jamais son fil, et boucle la boucle dans une composition circulaire en chiasme (τιμᾶται / ἀντιτιμῆσομαι / τῆς ἀξίας / τῆς ἀξίας / τιμᾶσθαι / τιμῶμαι), répondant à la question posée : à la peine de mort (θανάτου) requise par son adversaire, Socrate oppose la contre-peine du prytanée (ἐν πρυτανείῳ σιτήσεως).

Le problème est qu'il ne s'agit plus ici d'une comédie mettant un individu vaniteux comme Hippias en contradiction avec ses préjugés, quelque part dans une des rues d'Athènes. Les rôles sont inversés : l'adversaire de Socrate est cette fois, au-delà de Mélétos, toute une cité ; c'est Socrate qui est mis sur la sellette devant le tribunal de l'Héliée, et qui risque bien pire qu'une simple humiliation publique. L'enjeu du débat est donc autrement tragique, mais cela ne trouble manifestement pas Socrate.

II/ CETTE FOIS, SOCRATE S'OPPOSE À TOUTE LA CITÉ

A/ Les indices formels d'opposition

1/ L'**énonciation** du discours développe systématiquement le motif de l'opposition entre Socrate et la plupart des autres Athéniens :

- au **singulier** dans la première phrase : l'accusateur Mélétos et Socrate sont syntaxiquement rapprochés, mais opposés par leurs cas : μοι ὁ ἀνὴρ (il requiert CONTRE moi). Ensuite, l'opposition est élargie au **pluriel**, par le datif ὑμῖν et le vocatif : ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, encadrant le verbe à la 1^{ère} personne du sg ἀντιτιμῆσομαι. Socrate est bien seul contre tous.
- Cette opposition va se décliner dans le texte par de multiples formes de la **1^{ère} personne** du singulier, qu'il s'agisse de pronoms personnels en polyptotes (ἐγώ, ἐμοί, με) ou de verbes conjugués (εἶμι, δέομαι, τιμῶμαι), s'opposant aux mêmes Athéniens au vocatif (encore deux apostrophes) et aux pronoms personnels de la **2^{ème} personne** du pluriel (ὑμῶν, ὑμᾶς) ou adjectifs possessifs (ὑμετέρω).

2/ Mais loin de n'être qu'une opposition somme toute propre à tout accusé se présentant devant un tribunal, celle-ci tient à une différence radicale (et revendiquée) entre Socrate et ses concitoyens. En témoignent des **négations** ou des **balancements** (μέν/δέ) qui soulignent cette différence.

- « pour avoir appris à NE PAS vivre une vie tranquille, à me DES/intéresser de ce dont se soucient *la plupart des gens* », « j'ai REFUSE de la prendre (cette voie) »
- ὁ μὲν γὰρ ὑμᾶς ποιεῖ εὐδαίμονα δοκεῖν εἶναι, ἐγὼ δὲ εἶναι,
- ὁ μὲν τροφῆς οὐδὲν δεῖται, ἐγὼ δὲ δέομαι.

Cette opposition porte donc à la fois sur un choix initial de vie et sur ses conséquences en termes économiques : Socrate est pauvre alors qu'un vainqueur aux jeux olympiques est riche, puisqu'il a les moyens d'entretenir toute une écurie (un, deux ou quatre chevaux... au moins).

B/ Une radicale opposition de valeurs éthiques et politiques

1/ Les valeurs de la cité. Elles sont évoquées à la fois dans la longue phrase traduite en français, et dans celle qui concerne les vainqueurs aux jeux olympiques.

- la sécurité économique et familiale, résumée par l'expression en français « vos propres affaires » (l.11) . Ces affaires personnelles englobent dans la première énumération « argent, affaires domestiques ». Et le vainqueur aux jeux olympiques, parce qu'il est riche, n'a pas besoin d'être pris en charge au prytanée, τροφής οὐδὲν δεῖται, il n'a pas le souci du quotidien.
- la réputation, la gloire, que l'on peut obtenir grâce à ses « succès oratoires » dans la cité, ou à une victoire aux jeux olympiques (« εἴ τις ὑμῶν νενίκηκεν »).
- une position politique en vue, donc de préférence au sommet des hiérarchies (« commandements militaires », « magistratures variées »), ce qui n'est pas sans risques compte tenu de la violence du jeu politique : on y sera exposé à des « conjurations et factions au sein de la cité ».

Si l'on récapitule, ces valeurs peuvent se résumer par le verbe « **avoir** » (de l'argent, une famille, du pouvoir) et par le verbe « **sembler, paraître** » (δοκεῖν) aux yeux des autres.

2/ Les valeurs de Socrate (*à vous : citez le texte en français*)

- la réflexion lucide sur ses propres choix de vie
- le courage de s'opposer à la loi du plus grand nombre
- la recherche de l'amélioration personnelle : « vous rendre le plus possible excellent et raisonnable ». Supériorité de l'**être** (εἶναι) sur le paraître (δοκεῖν).
- l'abnégation, le souci d'être utile à la collectivité et à la cité, même à son détriment personnel.

Cette inversion radicale de valeurs se mesure par comparaison entre la première phrase de l'extrait et la dernière : alors que Méléto a demandé la peine de mort (θανάτου), Socrate demande la récompense suprême du prytanée (ἐν πρυτανείῳ σιτήσεως), ce qui est aux antipodes exacts de ce qu'on pouvait attendre de lui dans ces circonstances.

III/ DE SORTE QUE CE DISCOURS PEUT PARAÎTRE TRÈS PROVOCATEUR

A/ Il brouille les frontières des genres en rhétorique, dont il refuse de respecter les codes

1/ Il s'agit, comme l'impose la situation, d'un discours **judiciaire** :

- Socrate répond bien aux questions habituelles dans un procès : qu'a fait l'accusé ? (c'est le contenu de tout le développement central traduit en français) et qu'est-ce qui est juste ? (de lui infliger la peine qu'il mérite, τῆς ἀξίας). Mais sa narration aboutit à démontrer qu'il n'a rien fait de mal, au contraire, qu'il récuse donc le verdict de culpabilité qui vient de lui être signifié, et que loin de le punir, il faudrait au contraire le récompenser par quelque ἀγαθόν τι, ce qui implique que rien dans l'accusation ne repose sur la vérité et la justice. Dans ce contexte, son expression finale κατὰ τὸ δίκαιον apparaît donc comme particulièrement ironique.
- Comme l'indique le titre, il s'agit d'une apologie, d'une défense de l'accusé, qui au terme de son procès et après le verdict, est à présent invité à proposer lui-même une peine alternative (ἀντιτιμήσομαι). Mais nous avons vu dans la partie précédente qu'avec l'opposition qu'il marque nettement entre lui et les autres, tout son discours peut être compris comme un **réquisitoire** implicite contre une cité qui ose traîner en justice un tel homme, τοιοῦτος ὢν.

2/ Il s'agit donc aussi bel et bien d'un discours qui ressortit à l'éloquence **épidictique**, répartie entre éloge de l'accusé (l'adjectif τοιοῦτος peut avoir une valeur emphatique, méliorative) et blâme de toute la cité qui l'accuse alors qu'elle se perd dans l'adoration de fausses valeurs matérielles et fondées sur

l'apparence. On peut citer particulièrement, comme exemple de cette dimension épictétique inattendue chez un accusé, et à plus forte raison un condamné, la phrase : « m'estimant réellement trop *honnête* homme pour assurer mon salut en m'engageant dans cette voie » = de la quête vaine « de ce dont se soucient la plupart des gens ».

3/ Mais c'est aussi (avant tout ?) un discours de portée **délibérative**, dans un procès dont la nature est objectivement politique, dépassant l'accusation de corruption de la jeunesse par une question plus générale et qui l'englobe : qu'est-ce qui/ qui est bon/utile pour la cité ? La réponse étant : une attitude philosophique, consistant à s'oublier soi-même pour se dévouer à la cause commune, à chercher la vérité plutôt que les vaines apparences, et à exhorter ses concitoyens à faire de même, quitte à leur « casser les pieds », ce qui est exprimé ici par l'euphémisme : « ἐπὶ τῇ ὑμετέρᾳ παρακελεύσει ». Socrate est donc bien en train de définir quelle devrait être la place du philosophe dans la cité...

B/ Ce faisant, il redéfinit aussi malicieusement certaines institutions athéniennes

1/ **L'évergétisme**, dont le sens propre est exprimé par la notion de *service* en figure étymologique et au superlatif dans la partie traduite : εὐεργετεῖν τὴν μεγίστην εὐεργεσίαν.

Mais l'expression πένητι εὐεργέτη δεομένῳ établit un **oxymore humoristique** en encadrant cette notion de service par un adjectif et un participe qui tous deux expriment le manque, le besoin. Cette fois il s'agit paradoxalement d'un *bienfaiteur pauvre*, qui offre à la cité non pas sa participation financière, mais sa participation morale et philosophique, de nature à rendre chacun de ses concitoyens « le plus possible excellent et raisonnable », de sorte que la cité doit lui en être redevable.

Sans remettre en cause le principe de l'évergétisme athénien qui consistait à demander aux riches une contribution financière, Socrate indique ici qu'on peut établir **une autre échelle de valeurs**, non plus fondée sur des possessions matérielles mais sur des trésors de dévouement et de sagesse, et que ce genre de service est bien plus utile (πολύ γε μάλλον) que celui qui permet de financer (par exemple) de quoi faire la guerre ou flatter la vanité des Athéniens.

2/ Mais en introduisant cette notion de service et de récompense, il arrive logiquement à une deuxième institution destinée à honorer superlativement certains individus dans la cité, **la sitiesis** : ἐν πρυτανείῳ σιτεῖσθαι, ἐν πρυτανείῳ σιτήσεως, à savoir l'entretien à vie aux frais de l'Etat dans le prytanée.

Sa redéfinition de cette institution est fondée

- sur la critique de son **recrutement** actuel (et en cela il/Platon reprend, nous dit Pauline Schmitt Pantel, une critique de Xénophane) : quel mérite particulier ont les conducteurs de chevaux qui ont gagné aux jeux olympiques ἵπῳ ἢ συνωρίδι ἢ ζεύγει νενίκηκεν Ὀλυμπίασιν ? Est-ce leur propre mérite qui les a fait gagner, ou leur argent et les qualités de leurs chevaux ? Il faut ici remarquer que Socrate ne fait aucun commentaire sur les autres bénéficiaires de l'honneur du prytanée (en particulier les prêtres d'Eleusis ou d'Apollon) ce qui ne ferait que confirmer l'accusation de ne pas croire aux dieux de la cité...
- et sur une contre-proposition concernant le **sens** de cette distinction. Certes, les vainqueurs aux jeux ont apporté à Athènes une **gloire** que rappellera surtout leur statue à Olympie, mais est-il pour autant logique de nourrir à vie des gens qui n'en ont absolument pas besoin : ὁ μὲν τροφῆς οὐδὲν δεῖται ? Ne vaut-il pas mieux réserver non pas cette gloire mais cette opportunité d'avoir du temps libre (σχολήν) à quelqu'un qui pourrait dès lors poursuivre à **loisir** son activité d'évergète ?

La provocation tient au fait que Socrate suggère que la cité est incohérente dans sa manière de répartir les récompenses, et aussi au fait que cette *sitiesis* était manifestement une survivance archaïque d'un régime antérieur à la démocratie, que celle-ci conservait au fond par routine, par tradition. A tout

prendre, signalait-il avec malice, autant valait en revoir les principes de fond en comble – alors même qu'il n'y accordait aucune importance !!

Conclure sur la dimension radicalement subversive de la pensée, de l'attitude et du discours de Socrate, qui fait ici ironiquement le procès du fonctionnement des institutions démocratiques. Il reviendra à Platon de développer cette réflexion dans son œuvre ultérieure, en particulier dans *la République* (*Πολιτεία*).

En mai 2012, la fondation Onassis à Athènes a organisé un nouveau procès de Socrate, en assumant sa dimension anachronique mais en tenant compte aussi du contexte politique de 399 (voir les discours de ses accusateurs et de ses défenseurs sur *Méditerranées*). Cinq juges l'ont condamné et cinq l'ont acquitté, de sorte que, faute de majorité, on l'a renvoyé chez lui... Mais l'égalité des votes indique bien que Socrate est bien perçu comme fort critique à l'égard de la démocratie, ce qui donne à son procès une dimension toujours aussi actuelle...